

3.1 CONSOLIDER LES CONNAISSANCES SUR LES ZONES DE MULTI-EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

PILOTE(S) DE L'ACTION : ORS

PARTENAIRE(S) ASSOCIÉ(S) :

- **Comité de pilotage :** IAU, INERIS, DRIEE, ARS
- **Partenaires institutionnel(s) :** ARS, DRIEE, Conseil Régional Île de France, Santé Publique France, Bruitparif, Airparif, SPPPI Vallée de Seine, Comité Vigilance Franklin, Villes d'Argenteuil, Ville d'Aubervilliers, ADENCA, APPA, Ville de Nanterre, Ville de Paris, toute collectivité territoriale concernée et intéressée

TERRITOIRE(S) CONCERNÉ(S) : Région Île-de-France

PUBLIC(S) CONCERNÉ(S) : Populations concernées par ces multi-expositions, populations vulnérables

LIEN(S) AVEC LE PNSE 3 : actions n°39 ; 38

LIEN(S) AVEC AUTRE(S) FICHE(S) DU PRSE 3 : actions 1.3, 3.2, 3.3, 3.4 et 3.5

OBJECTIF ET FINALITÉ

Il s'agira de poursuivre l'action 6 amorcée dans le cadre du PRSE 2 afin de consolider et approfondir les connaissances sur les zones de multi-expositions et de défaveur socio-environnementale identifiées à l'échelle de la région Île-de-France.

L'objectif final est de pouvoir cibler des territoires prioritaires sur lesquels devront porter des actions adaptées de résorption, qui impacteront positivement la santé des populations concernées (fiche 3.4).

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LA RÉGION

Au-delà de déterminants individuels, l'état de santé d'une population résulte d'une combinaison complexe de facteurs d'ordre territorial, environnemental et socio-économique.

Un rapport récent de l'Organisation Mondiale de la Santé relatif aux inégalités en santé environnementale en Europe indique que les populations les plus pauvres sont souvent surexposées aux nuisances et pollutions environnementales et plus vulnérables aux effets sanitaires qui en résultent. En conséquence, réduire les inégalités de santé implique d'identifier et caractériser ces facteurs socio-économiques et d'exposition et de comprendre leur cumul sur un territoire.

En cohérence avec le PNSE et faisant directement écho à l'engagement 140 du Grenelle de l'environnement¹, l'action n°6 du PRSE2 a été dédiée à l'identification de zones de multi-exposition, entendues comme des zones géographiques surexposées cumulant plusieurs problèmes environnementaux. Sous le pilotage de l'ORS Île-de-France, de la DRIEE et de la Région Île-de-France, cette action a consisté à développer une méthodologie simple, intelligible et facilement actualisable². Elle a notamment permis de mettre en évidence que 8 % du territoire francilien est exposé à au moins deux nuisances, et d'identifier 864 points de cumul de nuisances (zones soumises à au moins trois nuisances et pollutions sur les 5 critères renseignés), représentant 2 % du territoire régional.

¹ « Développer l'équité en santé environnement en s'attaquant d'abord aux points noirs et en commençant par les enfants et les populations les plus sensibles ou les plus exposées »

² Cinq indicateurs de nuisances et pollutions ont été retenus :

- La pollution de l'air : Indicateur synthétique de dépassement des valeurs réglementaires pour 5 polluants (PM 10; PM 2,5; Ozone; NO₂; benzène) pour au moins une année (sur la période 2010-2012) (Source : Airparif);
- Le bruit : Indicateur synthétique de dépassement des valeurs limites en Lden prises en application de la Directive européenne 2002/49/CE, pour la période 2006-2012, pour les quatre sources de bruit (routes, voies ferrées, aéronefs et installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)) (Source : Bruitparif);
- La pollution des sols : Sites ou anciens sites ICPE pour lesquels la DRIEE Île-de-France a connaissance d'une pollution des sols au 1er février 2012 (Source : DRIEE Île-de-France);
- La pollution de l'eau distribuée : Indicateur synthétique de non-conformité physico-chimique de l'eau distribuée au robinet du consommateur pour l'année 2012 pour au moins l'un des quatre critères : nitrates, fluorures, pesticides et les bactéries (Source : ARS Île-de-France);
- Les pollutions chroniques diffuses liées à l'activité industrielle : Présence d'installations concernées par la directive IED, relative aux émissions industrielles (Source : DRIEE Île-de-France).

Le croisement d'indicateurs sociodémographiques avec ces zones de défaveur environnementale montre que 13 % de la population francilienne résiderait dans des secteurs cumulant au moins trois nuisances et pollutions, avec une surreprésentation de personnes sensibles (0-5 ans ; + 65 ans) et/ou vulnérables (bas revenus). Au total, 149 secteurs ont été repérés comme particulièrement fragiles car cumulant défaveur environnementale, défaveur sociale (bas revenus) et forte présence de publics sensibles.

Proposant un premier cadre méthodologique pour l'identification des points de cumul de nuisances en Île-de-France, cette action a donné lieu à la rédaction d'un rapport, d'une note de synthèse [19], d'un portail internet dédié et d'une cartographie interactive pour favoriser l'accès du public aux données environnementales.

RAISON D'ÊTRE DE L'ACTION

La réduction des inégalités sociales et environnementales de santé constitue une priorité régionale.

Cette action s'inscrit pleinement dans cette perspective puisqu'elle vise à proposer des éléments de diagnostics territorialisés à destination des aménageurs, des services « urbanisme » des collectivités, des acteurs privés et des services de l'État en vue d'éviter la création de nouvelles zones de multi-exposition.

Ces connaissances pourront constituer une première base pour une analyse locale et ainsi être intégrées aux réflexions et décisions sur l'aménagement (documents d'urbanisme, projets d'aménagement d'envergure métropolitaine) et aux plans régionaux et locaux de santé-environnement (PRSE, Contrats Locaux de Santé, Projet Régional de Santé).

L'action permettra également de mettre en évidence des territoires prioritaires pouvant faire l'objet d'une démarche de réduction de l'exposition, objectif de l'action 3.4 du PRSE, à finalité plus locale et opérationnelle.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action se décompose en 4 sous-actions :

- 1 Approfondir la connaissance des situations de cumul de nuisances
- 2 Renseigner l'offre en aménités environnementales
- 3 Caractériser sur le plan sociodémographique des secteurs multi-exposés et carencés
- 4 Croiser les différentes dimensions et construire des indicateurs de cumul des inégalités à l'échelle du territoire francilien

• SOUS-ACTION 1 •
APPROFONDIR LA CONNAISSANCE DES SITUATIONS DE CUMUL DE NUISANCES (pilote : ORS)

Évaluer la pertinence et la faisabilité de diversifier les indicateurs (ex : risques, vulnérabilité îlots de chaleur urbain (ICU), précarité énergétique, habitat indigne...)

Améliorer le pouvoir discriminant des indicateurs déjà renseignés (qualifier l'intensité des phénomènes)

Affiner la résolution spatiale

Spatialiser des variables supplémentaires

Actualiser les situations de surexposition

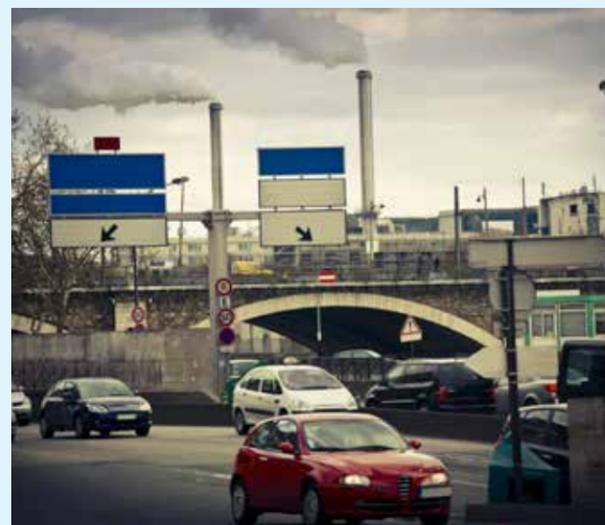
• SOUS-ACTION 2 •
RENSEIGNER L'OFFRE EN AMÉNITÉS³ ENVIRONNEMENTALES (pilote : ORS)

Sélectionner des indicateurs d'intérêt

Sélectionner des indicateurs pertinents (espaces verts et boisés, équipements de loisirs...)

Spatialiser les variables

Construire des indicateurs composites prenant en compte le cumul et la carence en aménités



- 3 Présence d'espaces récréatifs et de ressourcement tels que les espaces verts et boisés, les jardins collectifs, etc. ; une offre carencée en aménités environnementales pouvant constituer un handicap additionnel dans les zones de cumul d'exposition.

• SOUS-ACTION 3 •
CARACTÉRISER SUR LE PLAN SOCIODÉMOGRAPHIQUE DES SECTEURS MULTI-EXPOSÉS ET CARENCÉS (pilote : ORS)

Sélectionner des indicateurs pertinents (population résidente, géographie de l'emploi, établissements recevant du public, répartition de l'offre de soins et accessibilité...)

Spatialiser les variables

Construire des indicateurs composites

Identifier des zones de cumul de nuisances/carences en aménités environnementales ayant :

- une forte présence de population résidente et non résidente (emploi, loisirs...)
- une forte présence de public sensible (âge, revenu, ERP recevant des publics sensibles)⁴
- un déficit en offre de soins

• SOUS-ACTION 4 •
CROISER LES DIFFÉRENTES DIMENSIONS ET CONSTRUIRE DES INDICATEURS DE CUMUL DES INÉGALITÉS À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE FRANCILIEN (pilote : ORS)

Analyser les relations spatiales entre les indicateurs

Construire des indicateurs composites sociaux, sanitaires et environnementaux

Identifier des territoires prioritaires d'action pour le PRSE 3 (action 3.4) et/ou le PRSE 4

MOYENS NÉCESSAIRES

Un financement PRSE3 spécifique sera nécessaire.

INDICATEURS DE SUIVI

Production et mise à disposition d'une méthode d'analyse régionale

Liste des variables environnementales intégrées

INDICATEURS DE RÉSULTAT

Identification de zones pour une action potentielle

Indicateurs composites sociaux, environnementaux et sanitaires spatialisés

Cartographie régionale des zones de cumuls, de carence et des interrelations

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

SOUS-ACTIONS	2017 • 2018 • 2019 • 2020 • 2021									
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Approfondir la connaissance des situations de cumul										
Améliorer la connaissance de l'offre en aménités										
Caractériser socio-économiquement les secteurs										
Croiser les dimensions et construire les indicateurs										

- 4 Un zoom spécifique sur la situation sociodémographique et socio-économique des territoires aéroportuaires pourra également être réalisé, en articulation avec l'action 3.2.